



PICKLEBALL CANADA - POLITIQUE DE VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS

Questions et réponses

Q 1- Qu'est-ce qu'une VAAJ ?

R - La vérification approfondie des antécédents judiciaires (VAAJ) comporte deux volets :

- 1) Vérification du casier judiciaire - recherche des condamnations de niveau adulte dans le Répertoire national des casiers judiciaires de la GRC.
- 2) Vérification des antécédents auprès de la police locale - recherche de renseignements supplémentaires sur les condamnations et les non-condamnations qui peuvent être pertinents dans les sources de données de la police nationale et locale.

Les renseignements supplémentaires qui peuvent être découverts grâce à cette recherche approfondie comprennent : les accusations, les mandats, les ordonnances d'interdiction, les condamnations qui ne sont pas encore enregistrées dans le Répertoire national.

Q 2 - Toutes les personnes en lien avec PCO doivent-elles remplir une VAAJ ?

R - Non, il n'est pas nécessaire de faire remplir une VAAJ à tout le monde. Les critères permettant de déterminer qui doit faire l'objet d'une vérification de dossier et le type de vérification de dossier sont fondés sur le niveau de risque que présente un poste pour PCO ou pour les personnes en lien avec PCO et qui sera occupé par une personne.

Par exemple, une personne qui ne supervise personne et n'a pas accès aux finances de PCO peut ne pas avoir besoin d'une VAAJ. Une personne qui peut avoir accès à des enfants dans des situations où leurs parents ne sont pas présents (par exemple, un entraîneur) aurait le plus haut niveau de contrôle.

Q 3- Les organisations provinciales/territoriales de Pickleball affiliées à PCO seront-elles tenues de suivre la politique de vérification des antécédents de PCO ?

R - Oui, par le biais des accords d'affiliation avec PCO, les organisations provinciales/territoriales de pickleball acceptent de se conformer aux politiques de PCO, y compris la politique de vérification des antécédents.

Q 4 - Qui est responsable de la couverture des coûts associés à la vérification des antécédents en vertu de la politique de vérification des antécédents de PCO ?

PCO est responsable de couvrir les coûts associés à la vérification des antécédents pour les personnes qui occupent des postes au sein de PCO.

Les provinces/territoires affiliés et les clubs de pickleball seront responsables des coûts associés à la vérification des antécédents au sein de leur propre organisation.

Q 5- Le fait d'avoir un casier judiciaire exclut-il automatiquement l'implication d'une personne au sein de PCO ?

R - Pas nécessairement. La décision d'approuver ou de refuser une personne est principalement basée sur deux facteurs :

- a) la nature/gravité de l'infraction; et
- b) la date à laquelle l'infraction a été commise.

Par exemple, une infraction au code de la route datant de plus de cinq ans peut ne pas être considérée comme pertinente. Une personne qui a commis une infraction impliquant des mineurs, quelle que soit la date à laquelle l'infraction a été commise, serait considérée.

Q 6- Quelle est la différence entre une vérification des antécédents criminels, une VAAJ et une vérification des antécédents judiciaires relative au secteur vulnérable ?

R - Bien qu'il s'agisse de vérifications de dossiers, les bases de données consultées sont différentes :

Base de données	Vérification des antécédents criminels	VAAJ	Vérification des antécédents judiciaires relatifs au secteur vulnérable
Dépôt national des casiers judiciaires au Canada	✓	✓	✓
Renseignements de la police locale dans plusieurs banques de données		✓	✓
Bases de données sur les délinquants sexuels graciés			✓

Q 7- La société Sterling Back Check peut-elle effectuer une vérification des antécédents judiciaires relatifs au secteur vulnérable (VAJSV) pour un candidat?

R - Non, les personnes ne peuvent obtenir une VAJSV qu'en se rendant dans un bureau de la GRC ou un poste de police, en présentant deux pièces d'identité émises par le gouvernement (dont l'une doit

comporter une photo) et en remplissant tous les documents requis. Des frais peuvent également être exigés.

La prise d'empreintes digitales sera probablement nécessaire s'il y a une correspondance positive avec le sexe et la date de naissance de la personne.

PCO peut être tenu d'aider à obtenir une VAJSV pour un demandeur en soumettant un formulaire ou d'autres documents décrivant la nature de l'organisation et le rôle de l'individu auprès des personnes vulnérables.

Q 8 - J'ai déjà rempli une VAAJ pour un poste de bénévole. Dois-je en faire un nouveau pour un autre poste ?

R – Si votre VAAJ a été remplie et acceptée par PCO il y a moins de six mois, ce ne sera pas nécessaire, sinon une nouvelle VAAJ sera nécessaire.

Q 9- Comment obtenir une VAAJ ?

R – Lorsque vous remplissez une VAAJ pour un poste auquel vous postulez ou que vous occupez au sein de PCO :

- Connectez-vous au site Web sécurisé de Sterling Back-Checks à partir de la plateforme de PCO;
- Consentez à remplir un VAAJ et à ce que les résultats soient communiqués à PCO;
- Remplissez le formulaire de divulgation des antécédents judiciaires;
- Confirmer votre identification.

Les résultats de la VAAJ sont généralement disponibles les jours ouvrables.

Consultez votre club de pickleball local ou une organisation provinciale/territoriale de pickleball pour connaître leurs procédures si vous remplissez une VAAJ pour eux.